

**PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS**

-----  
**DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES**  
**BUREAU des PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE**  
**ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
**Section des INSTALLATIONS CLASSÉES**

-----  
**Commune de EVIN MALMAISON**

-----  
**AUTORISATION D'EXTENSION**  
**D'UNE DÉCHÈTERIE**  
**PAR LA CAHC**  
-----

Par arrêté préfectoral du 17 février 2016, la Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN « CAHC », dont le siège social est situé au 242, Bd Schweitzer – BP 129 à HENIN-BEAUMONT, est autorisée à étendre une déchèterie située rue Mirabeau prolongée à EVIN-MALMAISON, pour laquelle une enquête publique s'est déroulée du 28 septembre au 28 octobre 2015 inclus.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.